

Les diocèses ont un besoin vital de la collecte du denier de l'Eglise.

Dans les premières communautés chrétiennes, les Actes des Apôtres attestent que les chrétiens mettaient tout en commun. Ce sens du partage est une caractéristique de la vie chrétienne. On voit ainsi une collecte organisée dans les diverses communautés du Bassin Méditerranéen pour venir en aide à la communauté-mère de Jérusalem.

Dans l'Eglise en France, depuis le Concordat signé entre Napoléon et le pape Pie VII et jusqu'en 1905, les membres du clergé étaient payés par l'Etat. Avec la loi de séparation de 1905, cette situation a pris fin. L'Etat, comme indiqué dans la loi, ne reconnaît et ne subventionne aucun culte.

C'est cela qui a conduit à mettre en place la collecte du Denier du Clergé. Les communautés participaient, dans un esprit évangélique de partage, à la prise en charge matérielle de leurs prêtres. Le Denier du Clergé est devenu le Denier du Culte.

En 1989, cette collecte annuelle fut désignée comme le Denier de l'Eglise. Il ne s'agit plus seulement de prendre en charge les prêtres, mais de pourvoir aux besoins de toute l'Eglise pour sa vie et sa mission dans la société, et pour garantir son avenir par la formation des futurs prêtres, des diacres permanents et des laïcs en mission ecclésiale.

Aujourd'hui, à l'occasion du lancement de cette campagne annuelle, il est important de rappeler l'esprit dans lequel elle doit s'effectuer. Donner au Denier de l'Eglise, ce n'est pas faire l'aumône mais vivre l'exigence évangélique du partage. Tous les baptisés, et pas seulement les fidèles de l'assemblée du dimanche, sont appelés à participer à la collecte pour que l'Eglise puisse vivre et répondre à sa mission.

Aujourd'hui, seuls 12% des baptisés catholiques participent à la collecte du Denier de l'Eglise. Pourtant, ils ont recours à ses services de façon ponctuelle, à l'occasion d'un événement de leur vie personnelle, de la célébration d'une fête ou pour un service dans un moment difficile. Mais pour être en état de répondre aux nombreuses sollicitations ponctuelles qui lui sont adressées, l'Eglise doit être en état de servir de façon durable. La collecte du Denier de l'Eglise permet de garantir la permanence du service. Celui-ci se définit autour de quelques verbes :

Accueillir les demandes pour célébrer un baptême, un mariage ou célébrer des funérailles

Rémunérer de façon simple et juste la cinquantaine de prêtres du diocèse du Havre en mission auprès des communautés ou prêtres âgés retirés. Il faut souligner que le Conseil Presbytéral du Havre a unanimement choisi de ne pas revaloriser le traitement des prêtres en 2012, par esprit de solidarité avec les personnes et les familles marquées par la crise actuelle.

Accompagner les jeunes en aumônerie scolaire, dans la catéchèse, en aumônerie universitaire, au moment de pèlerinages, pour un cheminement humain et spirituel.

Développer la présence de l'Eglise

auprès des personnes âgées et malades, à domicile ou hospitalisées
auprès des personnes en précarité et des migrants
auprès des détenus,

Former les futurs prêtres au Séminaire, les diacres permanents, les chrétiens en mission ecclésiale dans les paroisses ou les aumôneries

Communiquer grâce au bulletin diocésain, au site Internet, ou encore la radio diocésaine RCF qu'on projette de relancer sur Le Havre

Tout cela n'est possible qu'avec le fruit de la Collecte du Denier de l'Eglise ! Avec les offrandes de messe, les quêtes et le casuel, il est la source principale de revenus de notre diocèse.

L'Eglise catholique ne vit que de dons. Ce sont les catholiques eux-mêmes qui la font vivre pour les autres. Elle n'est pas une secte fermée qui sollicite des dons pour elle-même, mais pour servir les hommes au nom du Christ. L'Eglise assure dans la société, un véritable service public :

- **service d'humanisation** en offrant des espaces de rencontres, d'écoute et de dialogue
- **service de solidarité** auprès de personnes en difficulté (démarche Diaconia 2013)
- **service public de sens** en offrant par l'annonce du message du Christ et la pensée sociale de l'Eglise, des matériaux pour que les personnes puissent construire du sens pour leur vie personnelle, familiale et sociale.

La Campagne du Denier de l'Eglise doit permettre de maintenir l'Eglise en état de service. On ne peut réviser la mission à la baisse malgré les difficultés du moment. C'est pourquoi on fait appel au sens de la responsabilité et du partage.

L'image retenue pour la Campagne de 2012, est celle de l'eau du baptême qui coule en abondance. Cela veut interpeller tous ceux et celles qui, par le baptême, sont entrés dans la famille des chrétiens. Chaque baptisé doit se sentir solidaire et responsable de l'Eglise, par la prière en communion avec ses frères et pour tous les hommes, par son implication dans des responsabilités ecclésiales et aussi par le partage de ses biens pour faire vivre l'Eglise.

+ Jean-Luc BRUNIN
évêque du Havre